

Département des Pyrénées-
Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation 10 décembre 2025		

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. LABORDE, T. GADOU, S. PIZEL, F. GOMMY, A. POUBLAN, S. BAUDY, V. BERGES RAGOCHÉ, H. BERNADET, C. BOISSIERE, T. BEUGNIES, S. DAUBE, F. SUBIAS, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, F. FERNANDES, L. DUMERGUES.

Procurations : F. Coudure procuration à S. Pizel, M. Tircazes pouvoir à C. Laborde

Mme Céline Laborde été élue secrétaire de séance.

N°2025/51

Décision modificative n°3

Monsieur le Maire rappelle que les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget principal de la commune,

Il convient de modifier certains postes de dépenses et de recettes sur les sections d'investissement du budget principal de la commune, comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
212 (041) : Agencements et aménagements d	77 288,47	2116 (041) : Cimetière	4 316,00
2131 (041) : Bâtiments publics	4 316,00	2116 (041) : Cimetière	8 031,00
2131 (041) : Bâtiments publics	8 031,00	2131 (041) : Bâtiments publics	226 060,00
2132 (041) : Bâtiments privés	226 060,00	2131 (041) : Bâtiments publics	240 010,00
2132 (041) : Bâtiments privés	240 010,00	2131 (041) : Bâtiments publics	77 288,47
	555 705,47		555 705,47
Total Dépenses	555 705,47	Total Recettes	555 705,47

Vu l'avis favorable de la commission finances du 9 décembre 2025,

CECI ETANT EXPOSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°3 du budget principal.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Fait et délibéré en séance.



Le Maire
Stéphane BONNASSIOLLE.